

**COMMUNE DE GIVORS**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023**

**Convocation :** 24/11/2023

**Affichage liste délibérations :** 01/12/2023

**Conseillers en exercice :** 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 30 SECRÉTAIRE : Monsieur JOUVE

**L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Laurence FRETU a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Gregory D'ANGELO

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

**ABSENT**

Madame Edwige MOIOLI

**DEL20231130\_1**

**VOEU EN SOUTIEN AU COLLECTIF LUCIE AUBRAC POUR OBTENIR LE CLASSEMENT  
DU COLLÈGE EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE +**

RAPPORTEUR : Isabelle FERNANDES

La commune de Givors fait de l'éducation une priorité de son action renforcée (Cité éducative, Programme de Réussite Éducative), des actions innovantes (semaines vertes à la RAMA, petits déjeuners à l'école, « savoir rouler », rue aux écoliers) et des moyens financiers conséquents (travaux dans les écoles, rénovation énergétique, végétalisation, amélioration de la qualité des repas), la commune de Givors déploie toutes les actions possibles, à son niveau, pour améliorer les conditions d'apprentissage de ses enfants et lutter contre les inégalités de destin.

Pour atteindre pleinement ces objectifs de lutte contre les inégalités, la commune de Givors souhaite que des moyens supplémentaires soient octroyés par l'État au collège Lucie Aubrac et à son réseau.

En effet, ce collège se situe dans le quartier des Vernes, Quartier Prioritaire de la politique de la Ville marqué par d'importantes difficultés sociales. Pour rappel, le revenu médian annuel, par « unité de consommation » (INSEE) y est inférieur à 8 000 €, le taux de pauvreté atteint 54,2 %. La part de jeunes de 16 à 25 ans, non-salariés et sans emploi, y est de 28,2 %, contre 12 % sur l'ensemble de la Métropole de Lyon. La part de jeunes non-diplômés y est également élevée, atteignant 55 % contre 25 % sur l'ensemble de la Métropole de Lyon.

Face à cette situation difficile, la communauté éducative se mobilise depuis plusieurs années pour obtenir les moyens nécessaires pour donner des perspectives d'avenir à nos enfants, demandant notamment le classement en Réseau d'Éducation Prioritaire + (REP+) du collège Lucie Aubrac et de son réseau d'écoles.

Dans cette optique, le mardi 10 octobre 2023 à Givors puis le 15 novembre 2023 devant le Rectorat à Lyon, les enseignants et parents d'élève ont manifesté pour rappeler leur demande, et ce avec le soutien des élus givordins.

La commune de Givors rappelle que l'École est le creuset de notre République. Elle est le lieu où doivent s'apprendre et être mises en œuvre les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de la laïcité. Or, sans moyens suffisants, la recherche de l'égalité ne peut que rester au stade de l'incantation, et c'est notre République qui se trouve alors fragilisée. Plus précisément, le collège est un moment pivot de l'enfance et de l'adolescence, période de perte de repères et de recherche d'identité, rendant nécessaire une forte présence d'adultes et d'accompagnants.

Dans ce contexte et par ce vœu, faisant suite à plusieurs courriers en ce sens adressés par le Maire de Givors au ministre de l'Éducation nationale, la commune de Givors exprime son soutien à la demande exprimée par la communauté éducative du collège Lucie Aubrac et des écoles, pour l'obtention du statut de « REP+ ».

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

### **A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**


#### **34 VOIX POUR**

#### **DÉCIDE**

- DE SOUTENIR la demande de classement en REP + du collège Lucie Aubrac ;
- D'INFORMER le ministre de l'Éducation nationale, le recteur et la Préfète de région de ce vœu.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20231130-DEL20231130_1-DE



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Mohamed BOUDJELLABA

Robert JOUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.